

BÉNÉFICIEZ DU BULLETIN DE SALAIRE EN LIGNE

En tant que salarié, vous pouvez désormais profiter du bulletin de salaire en ligne. Un service gratuit et sans limitation de durée, pour :

- recevoir et conserver dans un coffre-fort personnel vos bulletins de salaire,
- Archiver jusqu'à 50 000 documents personnels (10 Go).

PRATIQUE

Télécharger, imprimer, partager et envoyer vos documents devient simple. Tous vos bulletins de salaire et documents importants sont triés et archivés dans votre coffre-fort personnel.

SÉCURISÉ

Un coffre-fort strictement personnel. Les bulletins de salaire reçus dans votre coffre-fort personnel sont archivés à la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les centres d'archivage de CDC Arkhinéo.

ÉCO-RESPONSABLE

En passant au format électronique, vous réduisez votre consommation de papier.

**VOUS RECEVREZ TRÈS PROCHAINEMENT VOS CODES D'ACTIVATION PERSONNELS ET
CONFIDENTIELS PAR E-MAIL.**

Une question ? Un problème ? Un service vous accompagne sur <http://support.mypeopledoc.com>.

Depuis le 12 Mai 2009, la loi reconnaît la valeur juridique du bulletin de salaire électronique (Article 26 de la loi sur la simplification et la clarification du droit et d'allègement des procédures).